



ALL DREAM COMPANY CHARTRE

Article 1 : Domaine d'exercice

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- Limiter son exercice à son domaine de compétences ;
- Ne pas se substituer aux professionnels de santé. Toute personne suivie médicalement est encouragée à poursuivre toute prescription (de RDV et de soins) établie par son médecin. C'est avec le corps médical que doit être évoqué tout besoin de modification du traitement ou suivi médical ;
- Demander au client d'avoir consulté un médecin avant d'entreprendre des séances avec ALL DREAM.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de choix contraire de votre part face à un avis médical ou en cas de refus d'une aide médicale.

Article 2 : Informations données au client

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- Informer le client sur ses titres et diplômes ;
- Expliquer au client en quoi consiste une prise en charge chez ALL DREAM ;
- Répondre à toutes questions dans son domaine de compétences.

Le client est acteur de son évolution et s'engage pleinement dans ce travail.

ALL DREAM COMPANY s'engage à hauteur de la motivation du client :

- Le client s'engage à effectuer les exercices ou autres actions que le coach peut lui proposer avant ou après les séances afin de l'aider à progresser dans sa démarche professionnelle. Il est possible d'informer régulièrement votre coach de votre évolution par e-mail ou par téléphone ;
- Le coach n'a pas d'obligation de résultats mais une obligation de moyens et s'engage à utiliser les techniques qui lui semblent être les plus adaptées à la situation et en fonction de l'objectif de son client ;
- Le nombre de séances utiles pour parvenir aux résultats souhaités est rarement estimable à l'avance. Il dépend de la nature du travail et varie d'un individu à l'autre.

Article 3 : Secret professionnel

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- Ne pas divulguer de quelque manière que ce soit, ce qui se dit durant les séances ;

- Les échanges qui peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels, se feront sans que le nom ou tout autre moyen de reconnaissance soient divulgués ;
- Le secret professionnel est encadré par la loi ;
- Le coach, par son silence, ne peut se rendre complice d'un délit.

Article 4 : Enregistrement des séances

ALL DREAM COMPANT peut procéder à l'enregistrement des séances depuis l'arrivée jusqu'au départ du client. S'il s'agit d'un film, celui-ci sera réalisé de dos pour le client (s'il ne souhaite pas apparaître sur des vidéos de travail).

Par conséquent, ALL DREAM COMPANY s'engage à n'utiliser ce film de quelque manière que ce soit sauf accord préalable signé du client.

Article 5 : Formation continue

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- Suivre une formation continue ;
- Echanger sous couvert avec des confrères préparateur physique, préparateur mental, posturologue, podologue, kinésithérapeute, osthéoopathe, etc... ;
- Être dans une perspective d'évolution et de remise en cause régulière dans sa pratique. Il complète régulièrement sa formation par des approfondissements, des lectures, des recherches et tout autre outil lui permettant de progresser dans son « art ».

Article 6 : Clause de conscience

ALL DREAM COMPANY se réserve la possibilité :

- D'interrompre la séance ou le suivi si le client ne suit pas la démarche indiquée ;
- De refuser une séance sans justification ;
- D'interrompre le suivi en cas de défaut de paiement ou paiement partiel ;
- De ne pas intervenir si l'intérêt d'autrui lui paraît menacé (perte d'autonomie par exemple).

Article 7 : Cadre de relation

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- N'avoir aucune relation de quelque nature que ce soit durant tout le suivi du client ;
- Ne pas utiliser la relation de confiance ou l'état de faiblesse du client pour obtenir quoi que ce soit de celui-ci.

Article 8 : Honoraires

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- Informer de façon claire du coût des honoraires.
- Produire un devis côté avant toute intervention.

Article 9 : Annulation

ALL DREAM COMPANY s'engage à :

- En cas d'annulation d'une séance de moins de 24 H à l'avance de notre fait, nous vous proposerons une nouvelle séance dans les meilleurs délais pour un tarif préférentiel.

En contrepartie vous vous engagez à :

- Considérée comme due toute séance non annulée 48 h à l'avance, même si vous avez atteint vos objectifs dès la première séance.
- Informer le coach lorsque vous êtes obligé de décommander votre RDV ;
- Être ponctuel à votre rendez-vous. Un retard de 15 min peut entraîner une annulation de votre RDV.

En cas de nécessité absolue, votre coach peut annuler ou déplacer un rendez-vous.

La présente charte a été rédigée par l'équipe ALL DREAM COMPANY.

Nous engageons ainsi notre intégrité et notre honneur.

Nous restons à votre disposition pour en discuter et vous donner des informations complémentaires en cas de besoin :

- Cette charte peut éventuellement être ajustée ou modifiée, en conservant son orientation actuelle ;
- Nous vous engageons à la relire régulièrement pour en prendre connaissance ;
- La date de modification sera affichée en haut de la page ;
- Lors de la prise de contact, nous vous demanderons si vous avez bien lu cette charte sur notre site internet (le cas échéant, nous vous enverrons son lien direct) ;
- Le paraphe et la signature, par vous, de cette charte, seront demandés avant la toute première séance ;
- Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé lors de votre premier RDV (en cas d'oubli, nous en avons à disposition en version papier) ;
- Cette charte vaut donc contrat entre vous et ALL DREAM COMPANY.

DATE :

LIEU :

NOM et Prénom du client :

SIGNATURE du client :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)